



Synthèse des observations du public

Arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°2793-3a

Le texte susmentionné a été soumis à la consultation du public sur le site internet du ministère en charge de l'environnement (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/csprt-du-20-juin-2017-arrete-relatif-aux-a1723.html>) du 29 juin 2017 au 19 juillet 2017 inclus. Conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, une synthèse de ces observations est dressée dans le présent document.

Aucune observation n'a été émise.